



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 148-09-22

CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Veillez prendre avis que le 3 octobre 2022 lors de la tenue d'une séance ordinaire publique, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté le règlement 148-09-22 concernant les limites de vitesse sur le réseau routier municipal;

L'adoption du présent règlement consiste à réduire la vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal de 70 km/h à 50 km/h;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Anne Pouleur
Greffière & trésorière adjointe

=====
=====